



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

AGENCEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ARCHITECTURAL

Session 2014

E5 - ARTS, CIVILISATIONS, TECHNIQUES DE L'HABITAT ET DE L'AGENCEMENT

Durée : 3 h - Coefficient : 4

AUCUN DOCUMENT AUTRE QUE LE SUJET N'EST AUTORISÉ

Dès que le sujet vous est remis assurez-vous qu'il soit complet.
Le sujet comporte 5 pages, numérotées de 1/5 à 5/5.

CODE ÉPREUVE : 1406ADACT	EXAMEN : BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR	SPÉCIALITÉ: AGENCEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ARCHITECTURAL
SESSION 2014	SUJET	ÉPREUVE : E5 - ARTS, CIVILISATIONS, TECHNIQUES DE L'HABITAT ET DE L'AGENCEMENT
Durée : 3h	Coefficient : 4	Calculatrice autorisée : non

SUJET

LE LOGEMENT SOCIAL

Après avoir replacé les documents proposés dans leur contexte historique et artistique, vous ferez une analyse sur les plans fonctionnel, technique, esthétique ... dans la création et l'évolution du logement social.

Vous étayerez votre argumentaire avec des références liées au thème et illustrerez vos propos par des schémas ou des croquis annotés.

DOCUMENTS

Document 1 : Familistère de Guise (Jean-Baptiste Godin)

Document 2 : Unité d'habitation à Marseille (Le Corbusier)

Document 3 : Immeubles de logements sociaux *Nemausus* à Nîmes (Jean Nouvel)

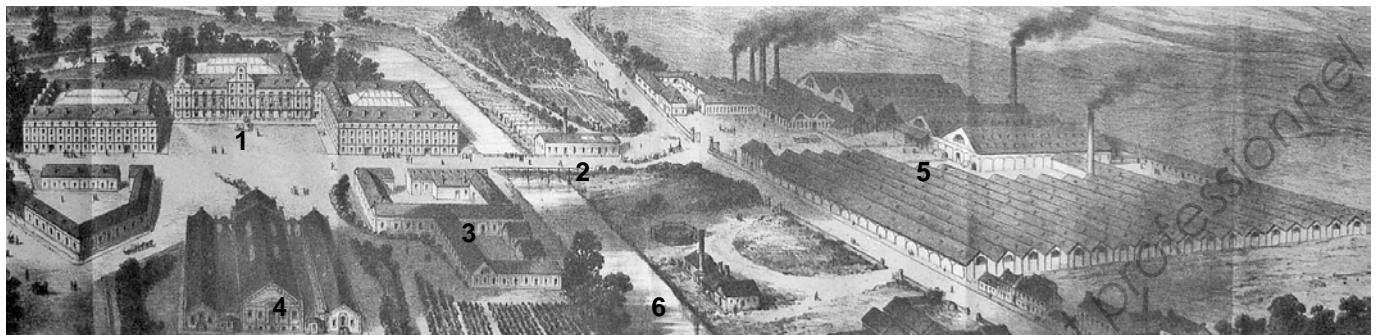
Critères d'évaluation :

- Pertinence et richesse de l'analyse et de la réflexion.
- Réinvestissement approprié des connaissances.
- Qualité et lisibilité de l'expression écrite et graphique.

Base nationale des Sujets d'Examen
Recherche et Innovation
L'enseignement Professionnel

DOCUMENT 1 :

Familistère de Guise (1860-1880 environ), construit par Jean-Baptiste Godin (1817-1888) à partir de plans de l'architecte Victor Calland (1806-1865)

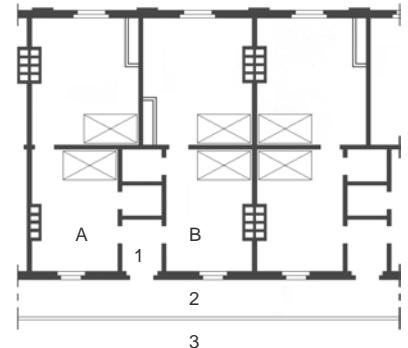


Gravure du Familistère publiée par Godin dans " Solution Sociales " (1871)

- 1) Les trois immeubles d'habitation et la crèche 2) La buanderie, les bains, la piscine 3) Les économats 4) L'école et le théâtre
5) Les installations industrielles 6) L'Oise



Vue sur le pavillon central d'habitation avec la statue de Godin en premier plan



Groupe de logements de 2 pièces, pouvant être modifiés en un appartement de 4 pièces

- 1) Vestibule donnant accès à deux appartements (A et B)
2) Coursive d'accès aux logements
3) Cour



Ecoliers dans la cour du pavillon central (1896)



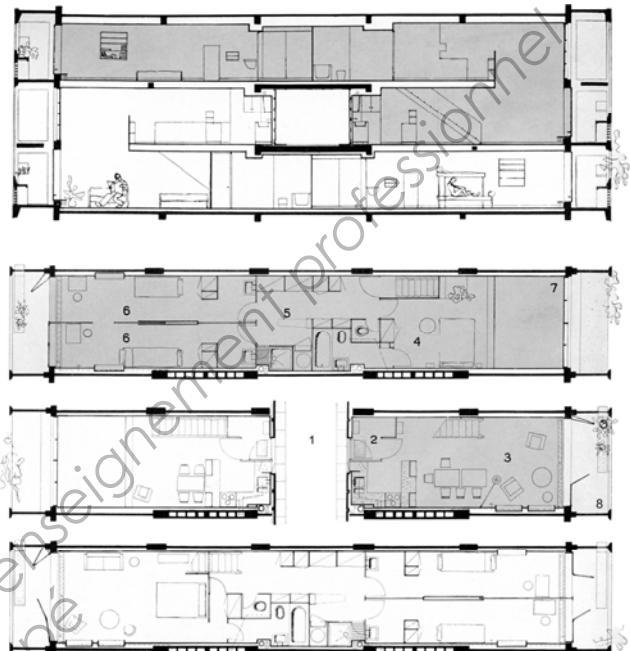
Logement témoignage : reconstitution d'une salle à manger

DOCUMENT 2 :

Unité d'habitation à Marseille (1945-1952)
(Le Corbusier, 1887-1965)



L'Unité d'habitation côté Est



Plans et coupe d'un appartement duplex type

- | | |
|----------------------|-----------------------|
| 1) Rue intérieure | 5) Placards |
| 2) Entrée | 6) Chambre enfant |
| 3) Séjour | 7) Vide sur le séjour |
| 4) Chambre parentale | 8) Loggia |



Vue de la cuisine avec mobilier intégré
conçu par Charlotte Perriand



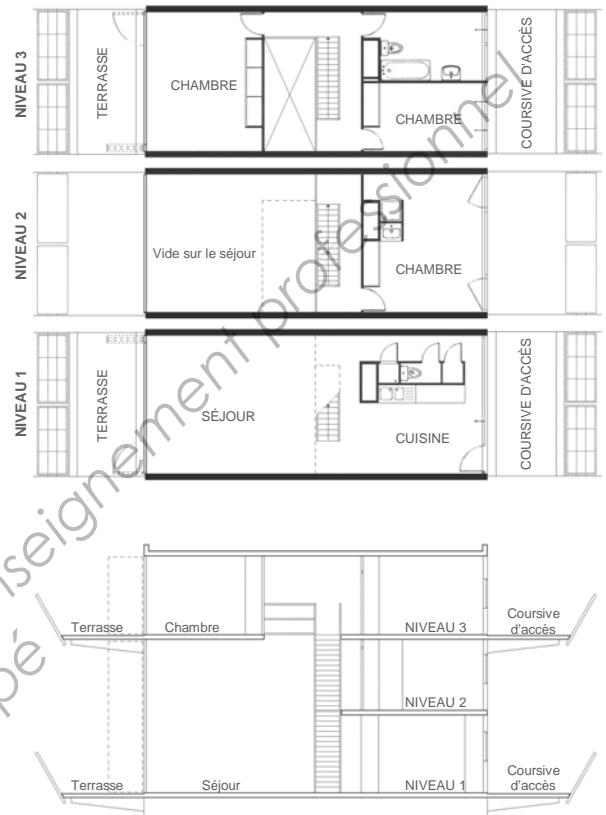
L'espace salle à manger avec la cuisine ouverte en arrière plan

DOCUMENT 3 :

Immeubles de logements sociaux *Nemausus* à Nîmes (1985-1987)
(Jean Nouvel, né en 1945)



Vue générale sur les deux bâtiments



Exemple d'un appartement 4 pièces triplex (116 m²)
Plans et coupe



Escalier conduisant aux coursives qui desservent les appartements



Vue sur le séjour d'un duplex



Vue sur le séjour d'un triplex depuis la terrasse

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.